

**Profil d’un CCPE**

Dirigeants CCPE

Les dirigeants CCPE sont des médecins occupant des postes de leadership dans le domaine de la santé et qui possèdent les connaissances, les compétences et la formation nécessaires pour diriger efficacement dans l’environnement difficile des soins de santé.

**Connaissances, compétences et expérience particulières exigées**

* Gestion et responsabilité directes d’un budget important
* Amélioration de la qualité et gestion du risque au niveau du système
* Gestion des ressources humaines : embauche, congédiement, mentorat
* Élaboration et gestion des politiques et des processus afférents
* Élaboration et implantation des stratégies
* Changement, innovation et transformation des systèmes

**Postes occupés par les CCPE**

Les CCPE peuvent occuper de nombreux types de postes de leadership dans diverses organisations telles que, typiquement :

**Les hôpitaux, les régies régionales, les systèmes**

* **Président ou chef de la direction** (premier dirigeant de l’organisation)
* **Chef du personnel ou médecin‐chef** (poste le plus élevé pour un médecin dans l’organisation, rend compte au conseil d’administration)
* **Vice‐président, Affaires médicales ou Médecine** (principal dirigeant médical, rend compte au PDG, chargé du recrutement, de la fidélisation de la main-d’œuvre, de la gestion et de l’affectation des ressources humaines en médecine)
* **Vice‐président, autre** (rend compte au PDG, chargé principalement des enjeux autres que ceux qui se rapportent aux médecins; p. ex., VP, Assurance qualité; VP, Programmes régionaux)
* **Chef ou directeur de département ou de service** (rend compte au VP, Médecine ou au chef de médecine, chargé principalement des enjeux se rapportant aux médecins y compris l’attribution des ressources)
* **Directeur de programme médical** (rend compte au VP, chargé principalement des domaines opérationnels, y compris l'affectation des ressources)

**Les universités, les régimes provinciaux ou le système national de santé**

* **Poste universitaire supérieur** (rend compte au doyen)
* **Registraire d’un collège**
* **Médecin administrateur en santé publique**
* **Sous‐ministre adjoint ou sous‐ministre** (rôles de leadership de premier plan au sein du gouvernement)
* **Chef de la direction ou VP d’une association nationale du secteur de la santé** (rôle opérationnel de haute direction dans l’organisation)

**Expérience requise des CCPE**

Les CCPE doivent posséder au moins 5 à 10 ans d’expérience de leadership en soins de santé, dans des postes de responsabilité progressivement plus élevée, selon la voie de certification qu’ils empruntent. De même, les CCPE doivent démontrer des réalisations qui ont eu une incidence à plusieurs niveaux sur le système de santé.